

Vaccination COVID-19 et allaitement

Les femmes allaitantes peuvent-elles se faire vacciner contre le COVID-19 ?

Les femmes enceintes et les femmes allaitantes ayant été exclues des essais cliniques des trois vaccins contre la Covid-19 (SARS-CoV-2) autorisés en France, il n'existe pas pour l'instant de données relatives à ce groupe de population. Les autorités sanitaires se montrent donc très prudentes, et invitent les mères allaitantes à consulter leur médecin.

Les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS)

"En l'absence de données de tolérance et d'efficacité du vaccin [BNT162b2]/[Moderna COVID-19 mRNA]/[AZD1222] au cours de la grossesse, conformément au RCP, la HAS souligne que son utilisation chez la femme enceinte doit être envisagée seulement **si les bénéfices potentiels semblent l'emporter sur les risques potentiels** pour la mère et le fœtus. **Il est conseillé de ne pas vacciner durant l'allaitement.** "

- Pfizer/BioNTech [BNT162b2] : [Stratégie de vaccination contre le SARS-CoV-2 – Place du vaccin à ARNm COMIRNATY® \(BNT162b2\)](#)
- Moderna [mRNA-1273] : [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 – Place du Vaccin Moderna Covid-19 mRNA \(nucleoside modified\) dans la stratégie](#)
- AstraZeneca [AZD1222] : [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 – Place du Covid-19 Vaccine AstraZeneca](#)

Les recommandations de l'Agence Européenne du Médicament (EMA)

"Les études préliminaires chez l'animal ne montrent aucun effet nocif pendant la grossesse, mais les données sur l'utilisation du vaccin [Cominarty]/[COVID-19 Vaccine Moderna]/[COVID-19 AstraZeneca] pendant la grossesse sont très limitées. **Bien qu'il n'y ait pas d'études sur l'allaitement, aucun risque lié à l'allaitement n'est attendu.** La décision d'utiliser ou non le vaccin chez la femme enceinte doit être prise en étroite **consultation avec un professionnel de la santé après avoir examiné les avantages et les risques.** " (traduit de l'anglais)

- Pfizer/BioNTech [BNT162b2] : [Human medicine European public assessment report](#)

[\(EPAR\): Comirnaty](#)

- Moderna [mRNA-1273] : [Human medicine European public assessment report \(EPAR\): COVID-19 Vaccine Moderna](#)
- AstraZeneca [AZD1222] : [Opinion on COVID-19 Vaccine AstraZeneca](#)

Les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

"L'allaitement offre des avantages substantiels pour la santé des femmes qui allaitent et de leurs enfants allaités. **L'efficacité du vaccin devrait être similaire chez les femmes allaitantes et chez les autres adultes.** Cependant, il n'y a pas de données sur l'innocuité des vaccins COVID-19 chez les femmes qui allaitent ou sur les effets des vaccins à ARNm sur les enfants allaités. Étant donné que le vaccin [BNT162b2]/[mRNA-1273] n'est pas un vaccin à virus vivant et que l'ARNm n'entre pas dans le noyau de la cellule et se dégrade rapidement, **il est biologiquement et cliniquement peu susceptible de présenter un risque pour l'enfant allaité.** Sur la base de ces considérations, **une femme allaitante faisant partie d'un groupe recommandé pour la vaccination, par ex. les agents de santé devraient se voir offrir une vaccination sur une base équivalente. L'OMS ne recommande pas d'interrompre l'allaitement après la vaccination.**" (traduction de l'anglais)

- Pfizer/BioNTech [BNT162b2] : [Interim recommendations for use of the Pfizer–BioNTech COVID-19 vaccine, BNT162b2, under Emergency Use Listing](#)
- Moderna [mRNA-1273] : [Interim recommendations for use of the Moderna mRNA-1273 vaccine against COVID-19](#)
- AstraZeneca [AZD1222] : en attente de publication

Ce que dit l'Academy of Breastfeeding Medicine (ABM)

Le 14 décembre 2020, l'ABM a publié une déclaration concernant les deux vaccins Pfizer/BioNTech et Moderna.

Elle recommande aux mères allaitantes de discuter de cette décision avec ses médecins, et encourage les soignants à prendre en compte les avantages du vaccin pour la prévention du COVID-19 et de ses complications, des risques pour la mère et l'enfant de l'arrêt de l'allaitement maternel et de la plausibilité biologique des risques et des avantages du vaccin pour l'enfant allaité.

"Ces conversations sont difficiles, car l'essai de vaccin Pfizer / BioNtech a exclu les personnes allaitantes. En conséquence, il n'y a pas de données cliniques concernant la sécurité de ce vaccin chez les mères qui allaitent. **Cependant, il y a peu de vraisemblance biologique que le vaccin soit nocif, et les anticorps anti-SRAS-CoV-2**

dans le lait peuvent protéger l'enfant qui allaite.

Le vaccin est composé de nanoparticules lipidiques contenant de l'ARNm de la protéine Spike SARS-CoV-2; la séquence d'ARNm code uniquement pour cette protéine. Ces particules sont injectées dans le muscle, où les nanoparticules sont absorbées par les cellules musculaires. Ces cellules musculaires transcrivent ensuite l'ARNm pour produire une protéine Spike. La protéine Spike fabriquée par la cellule stimule une réponse immunitaire, protégeant l'individu de la maladie COVID-19.

Pendant l'allaitement, il est peu probable que les lipides du vaccin pénètrent dans la circulation sanguine et atteignent les tissus mammaires. Si c'est le cas, il est encore moins probable que la nanoparticule intacte ou l'ARNm soit transféré dans le lait.

Dans le cas peu probable où l'ARNm serait présent dans le lait, il devrait être digéré par l'enfant et il est peu probable qu'il ait des effets biologiques." (traduction de l'anglais)

- [Lire la déclaration de l'ABM \[angl.\]](#)

Ce que le dit le Centre de Référence sur les Agents Tératogènes (CRAT)

"Le passage systémique de l'ARNm après la vaccination n'étant pas attendu, sa présence dans le lait ne l'est pas non plus. De plus, compte tenu de la structure et de la fragilité de l'ARNm, il y a tout lieu de considérer qu'il sera dégradé dans le tube digestif de l'enfant allaité. Enfin, les vaccins à ARNm contre la Covid 19 sont dépourvus de pouvoir infectant. L'enfant allaité ne risque donc pas d'être infecté par le vaccin effectué à sa mère. **Au vu de ces éléments, une vaccination par vaccin contre la Covid 19 est envisageable chez une femme qui allaite.**"

- [Lire la déclaration du CRAT](#)

Dans les autres pays...

Quelles sont les stratégies vaccinales concernant les femmes enceintes et allaitantes des pays qui utilisent les mêmes vaccins que la France ?

En Belgique :

Le Conseil Supérieur de la Santé belge (CSS) s'est déclaré favorable à la vaccination des femmes allaitantes :

"Malgré l'absence de données cliniques disponibles sur le sujet, la plausibilité d'un effet toxique chez l'enfant allaité est faible, si pas inexistante. A l'instar de ce qui est dit dans les dernières recommandations de l'OMS, le CSS n'a pas de craintes particulières à ce sujet.

Toutes les femmes allaitantes peuvent alors être vaccinées, d'autant plus s'il s'agit d'une personne travaillant dans le secteur des soins de santé ou appartenant aux groupes nécessitant une vaccination prioritaire"

- [Lire l'avis du CSS sur la vaccination contre la COVID-19 chez la femme enceinte](#)

Au Royaume-Uni :

L'Agence de Santé Publique anglaise (PHE) recommande d'attendre la fin de la grossesse pour recevoir la vaccination, à moins de faire partie d'un groupe de population à risque. Néanmoins, au vu des bénéfices connus de l'allaitement et , les femmes allaitantes peuvent recevoir le vaccin.

"Il n'y a pas de données sur la sécurité des vaccins COVID-19 pendant l'allaitement ou chez le nourrisson allaité. Malgré cela, les vaccins COVID-19 ne sont pas considérés comme un risque pour le nourrisson allaité, et les avantages de l'allaitement sont bien connus. Pour cette raison, le JCVI a recommandé que le vaccin puisse être administré pendant l'allaitement. Ceci est conforme aux recommandations des États-Unis et de l'Organisation mondiale de la santé." (traduction de l'anglais)

- Lire [le guide de vaccination de la PHE à l'usage des femmes enceintes et allaitantes](#) [angl.]

Au Canada :

Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) recommandait dans un premier temps de ne pas vacciner les populations exclues des essais cliniques contre la COVID-19 jusqu'à ce que d'autres données soient disponibles. Il déclare désormais :

"Le CCNI recommande de proposer une série complète de vaccins contre la COVID-19 aux femmes enceintes appartenant au groupe d'âge autorisé si une évaluation des risques révèle que les avantages l'emportent sur les risques en ce qui concerne la femme et le fœtus, et si le consentement éclairé comprend une discussion sur l'absence de données probantes concernant l'utilisation d'un vaccin contre la COVID-19 au sein de cette population."

- Lire les [Recommandations sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19](#) du CCNI

La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) a publié une déclaration en décembre 2020 qu'elle a réaffirmé le 1er février 2021 :

"Si une évaluation des risques estime que les bénéfices du vaccin l'emportent sur les risques potentiels pour la personne (p. ex. risque de complications graves dues à la COVID-19 et risque élevé d'exposition au SARS-CoV-2) ou pour le fœtus ou le nourrisson (en cas de grossesse ou d'allaitement) et que le consentement éclairé comprend une discussion sur le manque de données pour cette population, on peut offrir aux femmes enceintes et allaitantes tous les vaccins homologués contre la COVID-19."

"Nous recommandons que les femmes enceintes et allaitantes admissibles à recevoir le vaccin contre la COVID-19 en raison du risque d'exposition, de leur état de santé ou d'autres circonstances puissent prendre une décision éclairée en leur donnant accès à des renseignements à jour sur l'innocuité et l'efficacité du vaccin (y compris des renseignements clairs sur les données qui ne sont pas encore disponibles) et des renseignements sur leurs risques d'infection au SARS-CoV-2. Les craintes liées à la vaccination malgré l'absence de probantes sur l'innocuité du vaccin chez les populations enceintes ont fait l'objet de discussions dans la littérature. Un groupe de travail sur l'éthique de la recherche relative à la grossesse (PREVENT) précise que l'absence de données probantes et le simple risque théorique, voire observé, d'une atteinte fœtale ne suffisent généralement pas à justifier le fait de refuser aux femmes enceintes l'accès à un vaccin en cas d'éclosion ou d'épidémie. Pendant une épidémie, il y a lieu d'offrir par défaut le vaccin aux femmes enceintes comme aux autres populations touchées."

- Lire la [déclaration sur la vaccination contre la COVID-19 pendant la grossesse](#) de la SOCG

Aux Etats-Unis :

Les Centres pour le Contrôle et la Prévention des Maladies (CDC), Collège américain des obstétriciens et gynécologues (ACOG) et la Société de médecine maternelle et fœtale conviennent que les nouveaux vaccins à ARNm COVID-19 devraient être proposés aux femmes enceintes et allaitantes éligibles pour la vaccination. A ce jour, plus de 10 000 femmes enceintes ont déjà été vaccinées.

"Il n'y a pas de données sur la sécurité des vaccins COVID-19 chez les femmes qui allaitent ou sur les effets des vaccins à ARNm sur le nourrisson allaité ou sur la production / l'excrétion de lait. On ne pense pas que les vaccins à ARNm présentent un risque pour le nourrisson allaité. Les personnes qui allaitent et font partie d'un groupe recommandé pour recevoir un vaccin COVID-19, comme le personnel de santé, peuvent choisir de se faire vacciner."

- Lire les [recommandations du CDC pour les femmes allaitantes et enceintes. \[angl.\]](#)

En Israël

Le ministère de la Santé israélien recommande de vacciner les femmes enceintes. Une décision prise après que plusieurs groupes de médecins aient souligné les risques que le virus représente pour la grossesse, suite à l'observation notamment de 10 cas graves chez des femmes enceintes en janvier 2021.

Le Conseil national de la médecine féminine et de la fertilité, le Conseil et l'Association gynécologique et l'Association israélienne de recherche sur la fertilité ont publié leur position sur le lien entre la COVID-19, les vaccins et la fertilité. Ils déclarent :

"Les femmes qui allaitent n'ont pas été incluses dans les essais vaccinaux, mais les experts ne tiennent pas compte du risque qu'un nouveau-né soit vacciné par la mère via l'allaitement, en se basant sur l'expérience accumulée dans l'utilisation de vaccins contre d'autres virus et sur le mécanisme d'action du vaccin, c'est-à-dire le fait qu'il n'y a pas de particules virales dans le vaccin et la faible chance, le cas échéant, que le vaccin puisse également atteindre le lait maternel après son injection dans le muscle. De plus, comme le vaccin provoque des anticorps contre la maladie chez la mère, si et quand les anticorps arrivent pour un nouveau-né allaité, le nouveau-né peut également être protégé de la maladie." (traduction de l'hébreu)

- [Lire la déclaration du Ministère de la Santé israélien \[heb\]](#)

Quelques ressources...

- Article IPA, recueil de ressources : [Continuer d'allaiter avec le Coronavirus \(2019-nCoV\) et autres infections respiratoires](#)
- [Allaitement et Covid-19, questions/réponses](#), La Leche League
- [COVID-19 Vaccine in Pregnancy and Breastfeeding](#), InfantRisk Center
- [Is COVID-19 vaccine compatible with breastfeeding ?](#), e-lactancia
- [COVID-19 : je suis enceinte, dois-je me faire vacciner ?](#), National Geographic
- [COVID-19 Vaccination in Pregnant and Lactating Women](#), JAMA

Discussions

Replays de conférences en ligne

Information Pour l'Allaitement

IPA information pour les professionnels

<https://info-allaitement.org>

- [Breastfeeding and COVID-19](#), Australian Breastfeeding Association, 03/02/2021
- [COVID Vaccination in Pregnant and Breastfeeding Individuals](#), JAMA Network, 08/02/2021



Publié par : JC, Documentaliste IPA.

Mise à jour le 15/02/2021

Vaccination COVID-19 et allaitement